



x urba
BG
AVB
AK

Mairie de Fontenay-le-Fleury
M. le Maire Richard RIVAUD
Hôtel de Ville
Place du 8 mai 1945
78330 FONTENAY-LE-FLEURY

Objet : Projet du PLU
Dossier suivi par : Henry Maillard
✉ : henry.maillard@cma-idf.fr

Versailles, le 18 juillet 2024.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 3 juillet 2024, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontenay-le-Fleury conformément aux articles L 132-11 et L 153-16 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre Service de Développement Economique et Territorial, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet de PLU. Ces modifications qui nous ont été soumises seront sans incidence pour l'exercice des activités artisanales.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une révision du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Le Service de Développement Economique et Territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis BUSSIÈRE
Président de la CMA Ile-de-France
Par délégation, Le Président de la CMA des Yvelines

Ronan KÉRAUDREN